



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE DE CONVOYEUR DE VALEURS

Niveau V

VERSION : 2016

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DE LA DEFINITION DE L'EMPLOI-TYPE	2
2.	REFERENCES DE LA CERTIFICATION	2
3.	MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION	2
3.1.	VOIES ET CONDITIONS D'ACCES A LA CERTIFICATION	2
3.2.	CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS	2
3.3.	CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION	2
4.	CERTIFICAT PROFESSIONNEL UNITAIRE CONSTITUTIF	3
5.	MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS	3
5.1.	Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours de formation	3
5.2.	Modalités d'évaluation des candidats VAE	4
5.3.	Synthèse des modalités d'évaluation par compétence professionnelle	5
6.	MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES	6
6.1.	Composition du jury	6
6.2.	Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'examen	6
6.3.	Conditions d'aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap	8
6.4.	Plateau technique et équipements	6
6.4.1.	Plateau technique pour l'épreuve 2	6
6.4.2.	Equipements pour l'épreuve 2	7
7.	CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION	7
8.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	8

2. RAPPEL DE LA DEFINITION DE L'EMPLOI-TYPE

Le convoyeur de valeurs (CV) est chargé d'acheminer en sécurité à bonne destination des valeurs qui lui sont confiées grâce à un véhicule blindé et une organisation spécifique stricte.

Lors de ses tournées, il met en œuvre les procédures internes de l'entreprise et celles issues du cahier des charges du client.

En cas de situations difficiles, il applique les consignes et rend compte à sa hiérarchie.

Exerçant un métier à risques, le CV est armé. Il est doté d'un bon équilibre mental et fait preuve de vigilance, de réactivité, de sang-froid ainsi que de probité.

3. REFERENCES DE LA CERTIFICATION

Fiche ROME : K 2503 – Sécurité et Surveillance Privées

Code NSF : 344t
Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode : 42813 – transport de fonds

Niveau de Qualification : V¹

4. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION

4.1. VOIES ET CONDITIONS D'ACCES A LA CERTIFICATION

Le diplôme de «convoyeur de valeurs » est accessible :

- suite à un parcours de formation préparant le certificat professionnel unitaire (CPU),
- par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

4.1.1. Accès suite à un parcours continu de formation

La certification est accessible aux candidats ayant suivi un parcours continu de formation dans un organisme habilité, préparant à l'ensemble des épreuves.

4.1.2. Accès par la VAE

La certification est accessible par la VAE à toute personne justifiant d'un parcours professionnel continu ou discontinu effectué avant le 20 août 2014 et d'une durée minimale de 3 ans.

4.2. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS

Le candidat fournira avant la date d'examen :

- selon le cas, une copie de son autorisation préalable d'accès à la formation, son autorisation provisoire d'exercice ou sa carte professionnelle, délivrée par le CNAPS,
- pour les candidats VAE : le dossier de validation (livret 2).
- Pour tous les candidats, une attestation certifiant que le candidat a réalisé une séance de tir avec une arme de poing pendant la formation, ou pour les candidats VAE, durant la période de recevabilité de son dossier.

4.3. CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

La formation préparant au diplôme de «convoyeur de valeurs» est accessible aux personnes détenant :

- une autorisation préalable d'accès à la formation délivrée par le CNAPS, tel que défini à l'article L612-22,
- ou une autorisation provisoire d'exercice délivrée par le CNAPS, tel que défini à l'article L612-23.

L'organisme de formation habilité communiquera à l'autorité certificatrice, deux semaines avant le début de la formation, la liste des stagiaires accompagnée d'une copie des autorisations ci-dessus.

¹ Nomenclature de 1969

5. CERTIFICAT PROFESSIONNEL UNITAIRE CONSTITUTIF

Le diplôme de convoyeur de valeurs est composé d'un (1) certificat professionnel unitaire (CPU) qui valide les compétences suivantes :

CPU	COMPETENCES VALIDEES
<p>CPU 1</p> <p>REALISER LE CONVOYAGE DES VALEURS EN RESPECTANT LES PROCEDURES DE SECURITE</p>	<p>C1 Maîtriser l'environnement juridique des métiers du transport de fonds</p> <p>C2 Maîtriser en toute sécurité le maniement des armes de service</p> <p>C3 Réaliser les tournées en appliquant les consignes</p> <p>C4 Vérifier et effectuer les opérations de chargement, de déchargement des valeurs en sécurité</p> <p>C5 Appliquer les consignes sur la conduite à tenir en cas de situations difficiles</p> <p>C6 Rendre compte à la hiérarchie des incidents et des accidents</p>

6. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS

6.1. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D'UN PARCOURS DE FORMATION

Les compétences attendues telles que définies dans le référentiel professionnel du diplôme sont évaluées au cours d'un examen comportant 4 épreuves permettant la validation totale du CPU constitutif du diplôme.

Modalité	Compétences évaluées
Questionnaire professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 Maîtriser l'environnement juridique des métiers du transport de fonds ▪ C3 Réaliser les tournées en appliquant les consignes
Entretien technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C.2 Maîtriser en toute sécurité le maniement des armes de service
Mise en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C4 Vérifier et effectuer les opérations de chargement, de déchargement des valeurs en sécurité ▪ C5 Appliquer les consignes sur la conduite à tenir en cas de situations difficiles ▪ C6 Rendre compte à la hiérarchie des incidents et des accidents
Entretien final	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le jury vérifie la posture et la culture professionnelle du candidat

A/ QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL (QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES)

Epreuve n°1	Questionnaire de 30 questions maximum portant notamment sur la réglementation du transport de fonds et le respect des différentes procédures opérationnelles de sécurité lors des tournées	Durée : 30 minutes
--------------------	--	-----------------------

Cette épreuve peut être administrée par voie numérique.

La présence du jury n'est pas obligatoire. En cas d'absence du jury, la surveillance des épreuves est confiée à une personne désignée par l'autorité certificatrice

B/ EPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Epreuve n° 2	<p><u>Réalisation d'une tournée :</u> Le candidat est mis en situation sur un scénario proche de la réalité. Les membres du jury jouent le rôle de la hiérarchie et des clients et à ce titre sont amenés à interagir pendant l'épreuve avec le candidat. Un dossier comprenant les informations sur la situation à traiter est remis au candidat. Il dispose d'un temps de préparation de 10 minutes durant lequel il prend connaissance des consignes et peut poser des questions sur des éléments qu'il n'a pas compris. Le candidat réalise ensuite une vacation de 30 minutes comme il le ferait dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle. Lors de cette prestation, le jury peut lui poser des questions techniques relatives aux compétences et/ou connaissances nécessaires à l'exercice de cette activité.</p>	Durée : 40 minutes
---------------------	---	-----------------------

C/ ENTRETIEN TECHNIQUE AVEC LE JURY

Epreuve n°3	L'entretien technique permet au jury de vérifier que le candidat maîtrise les compétences liées au maniement de l'arme de poing. Le jury pose des questions sur l'utilisation des armes de service ainsi que les conditions de leur utilisation.	Durée : 10 minutes
--------------------	--	-----------------------

D/ ENTRETIEN FINAL AVEC LE JURY

Epreuve n°4	<p>Le jury pose des questions sur la compréhension et la vision globale nécessaires à l'exercice du métier. Le jury peut élargir l'entretien aux champs règlementaire et technique du transport de fonds. La posture et la culture professionnelle du candidat sont également vérifiées au cours de cet entretien.</p>	Durée : 10 minutes
--------------------	--	-----------------------

Durée totale d'examen par candidat : 1h30

6.2. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS VAE

Avant l'inscription pour se présenter à l'examen final, le candidat fournit son dossier de validation (livret 2).

Le candidat passe les épreuves suivantes :

Epreuve n°1	Entretien technique avec le jury sur la base de son livret 2 visant à évaluer notamment la maîtrise des compétences 1 à 3.	Durée : 30 minutes
Epreuve n°2	Mise en situation professionnelle : réalisation d'une tournée (voir ci-dessus)	Durée : 40 minutes
Epreuve n°3	Entretien final avec le jury (voir ci-dessus)	Durée : 10 minutes

Durée totale d'examen par candidat : 1h20

6.3. SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Compétence professionnelle	Critères d'évaluation	Epreuve 1		Epreuve 2 Mise en situation professionnelle		Epreuve 3
		Formation Questionnaire technique	VAE Entretien technique	Formation	VAE	Formation Entretien technique
C1 Maîtriser l'environnement juridique des métiers du transport de fonds	<ul style="list-style-type: none"> - L'environnement juridique des métiers du transport de fonds est maîtrisé. - Les termes techniques liés à l'activité sont connus, - Les différents concepts sont connus et maîtrisés. - Les principes de déontologie sont connus. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C2 Maîtriser en toute sécurité le maniement des armes de service	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de tir sont connues, - La réglementation en matière de détention d'armes est connue, - La situation de stress est maîtrisée, - Les armes de service sont utilisées et entretenues selon le protocole arrêté. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C3 Réaliser les tournées en appliquant les consignes	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation mise en place pour les tournées est connue et respectée, - Les principes de déontologie sont connus, - Le matériel mis à disposition est vérifié et utilisé, - Le planning des tournées est respecté - La gestion d'incidents au cours des tournées est maîtrisée selon les consignes 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C4 Vérifier et effectuer les opérations de chargement et de déchargement	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes procédures opérationnelles de sécurité et consignes sont connues et respectées, - Les opérations administratives liées à la prise en charge et à la livraison sont réalisées, - L'organisation mise en place est connue, - Les bonnes pratiques en matière de geste et postures ainsi que du port de charges lourdes sont maîtrisées, - Les opérations de chargement et de déchargement sont réalisées, 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C5 Appliquer les consignes sur la conduite à tenir en cas de situations difficiles	<ul style="list-style-type: none"> - La situation de stress est maîtrisée, - Les principes de la sécurité préventive sont connus et appliqués, - Les bases de la psychologie de l'agression sont connues, - Les consignes de sécurité en cas de situations difficiles sont connues - Les gestes élémentaires de premiers secours sont connus 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C6 Rendre compte à la hiérarchie des incidents et accidents	<ul style="list-style-type: none"> - Les fondamentaux du compte rendu sont connus, - Le vocabulaire propre au transport de fonds est utilisé de manière appropriée, - Les techniques de communication sont maîtrisées, - La traçabilité des actions et des incidents est consignée, - La communication avec la hiérarchie est adaptée à la situation. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Rappel : tous les candidats ont également un entretien final avec le jury visant à évaluer la compréhension et la vision globale nécessaires à l'exercice du métier.

Epreuve n° 4 pour les candidats de la voie « formation » et épreuve n° 3 pour les candidats de la voie « VAE »

7. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES

La session d'examen est organisée par ou sous contrôle de l'autorité certificatrice.

L'organisme de formation communique 2 semaines après l'entrée en formation, la liste des candidats inscrits à l'examen.

Les candidats devront être en possession le jour des épreuves :

- d'une pièce d'identité valide,
- de leur convocation.

7.1. COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de deux membres :

- un employeur ou cadre du secteur concerné ayant trois ans d'expérience et détenteur de la carte professionnelle,
- un salarié exerçant le métier, détenteur de la carte professionnelle et réunissant une des deux conditions suivantes ;
 - o être titulaire du diplôme de CTV (ou équivalent) et avoir 3 années d'expérience professionnelle dans l'emploi,
 - o avoir 5 années d'expérience professionnelle dans l'emploi.

Les membres du jury sont choisis pour chaque session d'examen parmi les personnes désignées par arrêté.

Les membres du jury sont souverains dans leurs décisions. Ils ne doivent être ni parents ni alliés des candidats, ni avoir de lien hiérarchique avec ces derniers.

7.2. CONDITIONS PARTICULIERES DE SURVEILLANCE ET DE CONFIDENTIALITE PREVUES AU COURS DE L'EXAMEN

L'organisateur informe les candidats qu'ils ne doivent pas lors des épreuves, utiliser de documents ou de systèmes électroniques externes personnels (téléphone GSM, calculatrice, PC, livres, etc...).

Le surveillant de l'épreuve doit le cas échéant ramasser les documents manuscrits complétés par les candidats.

7.3. CONDITIONS D'AMENAGEMENT DES EPREUVES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'aménagement d'épreuves (conditions particulières d'installation, de temps et d'assistance) est subordonné à la production d'un certificat médical qui précise la nature des aménagements que nécessite le handicap du candidat.

7.4. PLATEAU TECHNIQUE ET EQUIPEMENTS

Les lieux où se déroulent les épreuves doivent être en capacité d'accueillir simultanément le nombre de candidats inscrits à l'examen.

- Une salle pouvant accueillir les candidats pour les épreuves 1, 3 et 4 avec des chaises et des tables en nombre suffisant
- Une salle pouvant garantir la confidentialité des échanges, dédiée aux entretiens et à la délibération du jury
- Des toilettes pouvant accueillir du public et des personnes à mobilité réduite
- Un plateau technique dédié à la mise en situation professionnelle (cf. point 6.4.1 ci-dessous).

7.4.1. Plateau technique pour l'épreuve 2

- Un local aménagé pour servir de centre fort pendant la mise en situation ;
- Un ou plusieurs locaux pouvant servir de points de collecte dans lesquels peuvent être aménagés des cheminements intérieurs : un local d'accueil, un bureau administratif et un local de stockage de valeurs ;
- Un lieu de stationnement extérieur public permettant d'organiser des cheminements en extérieur.

7.4.2. Equipements pour l'épreuve 2

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
Machines et matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Deux véhicules utilitaires - 10 valises ou sacs (avec une charge de 15 kg chacun) - 4 émetteurs récepteurs - 2 armes de poing neutralisées 	
Outillage	Une paire de gants adaptés à la mise en situation	
Equipements de Protection Individuelle (EPI)		Chaussures de sécurité
Matière d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Papier blanc, - Crayons, - Agrafeuse, - Post-it, - poubelle vide poches 	
Documentation	<ul style="list-style-type: none"> - Code de la sécurité intérieure à jour (parties législative et réglementaire), - Code de déontologie 	

8. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

▪ VOIE FORMATION :

- **Pour le questionnaire professionnel** : les compétences sont validées si le candidat obtient au minimum 75% de bonnes réponses pour chaque compétence ;
- **Pour l'entretien technique** : les compétences sont validées si le candidat maîtrise la totalité des 4 critères d'évaluation (C2 dans le tableau synthétique page 10) ;
- **Pour la mise en situation** : les compétences sont jugées acquises lorsque 3 des 5 critères d'évaluation sont appréciés par le jury comme conformes au seuil requis.

▪ VOIE VAE :

Les compétences sont validées si le candidat maîtrise au minimum 3 des 5 critères d'évaluation de chaque compétence.

Pour valider la compétence 2, le candidat doit maîtriser la totalité des 4 critères d'évaluation.

Le CPU est acquis lorsque l'ensemble des compétences qui le compose est validé par le jury.

Le diplôme de convoyeur de valeurs est délivré au candidat ayant satisfait à l'ensemble des épreuves validant le CPU1 et pour qui le jury a validé la délivrance du diplôme suite à l'entretien final.

9. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christophe **Joly**

PROFESSIONNELS

EMPLOYEURS

- Frédéric **Lafleur**, Espace Valeurs, gérant
- Yoann **Sam**, Espace Valeurs, responsable d'exploitation
- Edouard **Castaing**, Vigifonds, gérant
- Ingrid **Barbier**, Vigifonds, responsable RH

SALARIES

- Damien **Le Lann**, Espace Valeurs, convoyeur et dabiste
- Franck **Sarengat**, Vigifonds, chef de quart
- Roger **Enoka**, Vigifonds, convoyeur
- Howard **Turi**, Espace Valeurs, convoyeur

EXPERTS CONSULTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- Anne-Françoise **Floch**, MEDEF NC, au titre du secrétariat de la commission paritaire de branche
- Albert **Kakue**, CNAPS Nouvelle Calédonie